



Examen du lien entre la politique fiscale et la performance des entreprises en RDC

Jean NSELE MOBLANTUA *

Doctorant et chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa ;

Patrick TSAKALA MUSAMU **

Doctorant et chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa ;

Guy MBAU GIBANDA***

Doctorant et chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa ;

RÉSUMÉ

Ce papier analyse l'impact de la politique fiscale sur la performance des entreprises congolaises en mettant en lumière le rôle des taxes et des incitations fiscales dans le comportement des entreprises congolaises. Il souligne que la politique fiscale peut avoir des effets significatifs sur la rentabilité, la croissance et l'investissement des entreprises. L'objectif de ce papier consiste à examiner le lien entre la politique fiscale et la performance des entreprises en RDC. Les résultats conquis du modèle certifient avec exactitude que : Au regard de la matrice de corrélation, il ya une forte corrélation entre RFIN et INCF ; elle est positive de (43,98%), et forte corrélation entre le RFIN et le MAS elle est negative de (78,19%). Les résultats des estimations montrent qu'une augmentation d'un point des incitations entraîne l'augmentation de 2.22 points de la rentabilité financière. Ce résultat aborde dans le sens de nos prédictions, qui énonce une existence d'une association positive entre la rentabilité financière mesurée par le ROE et les incitations fiscales ; enfin une baisse de la masse salariale d'un point entraîne une augmentation de la rentabilité financière de 2.68 points au sein de la Bralima, c'est-à-dire quand le fardeau fiscal est moindre, l'entreprise procède par une augmentation soit des effectifs ou des salaires qui encouragent l'augmentation de la production en augmentant la rentabilité financière de l'entreprise. Dans le cas inverse, une augmentation d'un point de la masse salariale entraîne une baisse de 2.68 points de la rentabilité financière de l'entreprise. Liu et al (2011), affirment aussi dans leur étude qu'une hausse d'un pourcent du taux de la masse salariale des entreprises entraîne une diminution d'environ 0,028% de la rentabilité des entreprises.

Mots clés : corrélation, performance, politique, fiscale

ABSTRACT

This paper analyzes the impact of tax policy on the performance of Congolese companies, highlighting the role of taxes and tax incentives in the behavior of Congolese companies. It emphasizes that tax policy can have significant effects on corporate profitability, growth and investment. The aim of this paper is to examine the link between tax policy and firm performance in the DRC. The results obtained from the model accurately certify that: with regard to the correlation matrix, there is a strong correlation

between RFIN and INCF; it is positive at (43.98%), and a strong correlation between RFIN and MAS it is negative at (78.19%). The estimation results show that a one-point increase in incentives leads to a 2.22-point increase in financial profitability. This result is in line with our predictions, which state that there is a positive association between financial profitability measured by ROE and tax incentives; finally, a one-point decrease in the wage bill leads to a 2.68-point increase in financial profitability within the Bralima, i.e., when the tax burden is lower, the company proceeds with an increase in either headcount or wages, which encourages higher output by increasing the company's financial profitability. In the opposite case, a one-point increase in the wage bill leads to a 2.68-point drop in the company's financial profitability. Liu et al (2011), also state in their study that a one-percent increase in the corporate wage bill rate leads to a decrease of around 0.028% in corporate profitability.

Keywords: correlation, performance, policy, tax

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17660687>

INTRODUCTION

La politique fiscalité est outil important de la gouvernance économique d'un pays et doit être mise en œuvre de manière équilibrée et stratégique pour atteindre ses objectifs de manière efficace. Une politique fiscale bien conçue peut contribuer à stimuler la croissance économique, à réduire les inégalités sociales, à encourager l'investissement et l'innovation, ou à assurer la stabilité financière de l'Etat. Une mauvaise politique fiscale peut avoir des effets néfastes sur l'économie, tels que la surimposition des contribuables, la réduction de la consommation et de l'investissement, ou la création de distorsions économiques.

Cependant, la fiscalité est devenue un outil clef dans la gestion des entreprises.¹ En d'autres termes, la fiscalité qui était considérée tout simplement comme un aspect, et un coût, de la conduite des affaires, est devenue un élément hautement prioritaire tant pour la haute direction que pour le conseil d'administration des entreprises. Aujourd'hui, la question de l'insécurité fiscale que peut courir une entreprise est globalement admise par tout gestionnaire d'entreprises, notamment au regard de l'instabilité chronique des règles fiscales. Cette gestion conduit à l'entreprise, mieux au gestionnaire à faire preuve d'une vigilance qui peut même à certain niveau engendrer une forme de paranoïa fiscal.²

En effet, l'entreprise devra mettre en place des systèmes d'alertes et procéder régulièrement à un audit fiscal de l'entreprise pour tenter d'être à l'abri de mauvaise surprise en la matière. A défaut, d'avoir pris les dispositions qui s'imposent en la matière, l'entreprise risque fortement de passer à la caisse lors d'un contrôle fiscal³. Enfin, le simple fait que l'entreprise ou le gestionnaire ait pu prendre un certain nombre de mesures en amont au regard de sa gestion fiscale, cela pourra lui permettre de démontrer sa bonne foi à l'administration fiscale, lors d'un éventuel contrôle fiscal.

De ce fait, l'effet de la taxation sur la performance financière des entreprises peut être double. Les taxes peuvent être perçues d'une part comme un facteur dissuasif pour innover ou investir et d'autre part comme un levier pour le développement des entreprises. Le premier point de vue mis en avant par les théories reposant sur des modèles d'investissement néo-classiques postule que la fiscalité est nuisible au développement des entreprises car elle tend à modifier les décisions d'investissement de

¹<https://nicolasavocat.com/wp-content/uploads/2018/09/La-gestion-fiscale-de-lentreprise.pdf>, consulté le 20 Août 2025, à 17h 20'.

² Baker, A., Stratégie fiscale à long terme, éd. Deloitte, France, 2019, p.1.

³ Mapoti Saya M. *Fiscalités des secteurs des Hydrocarbures et des Mines en République Démocratique du Congo : Avec la réforme fiscale du 30 novembre 2023 ; présentation, analyse et suggestions*, 1^{ère} édition. 2024, Mediaspaul, 2024.

ces dernières⁴. Des analyses empiriques testant ces prédictions théoriques dans les économies avancées ont montré que la taxation réduit effectivement l'accumulation de capital, le taux de croissance des entreprises et l'esprit d'entreprise lorsque la progressivité fiscale est trop élevée.

Pour ce faire, les ressources fiscales sont essentielles pour financer les infrastructures publiques indispensables au bon fonctionnement des entreprises. L'effet global de la fiscalité sur la performance des entreprises dépend du poids relatif de (l'effet dissuasif ou incitatif) qui peut être très différents selon le type de pays. Les dépenses publiques rendent plus efficace l'activité productive des entreprises. Les dépenses visant à créer des infrastructures favorisent la production des entreprises. Dans cette tendance théorique, plus l'Etat dépense, plus il favorise les activités productives. La fiscalité constitue ainsi une nécessité favorisant la prospérité des entreprises. C'est-à-dire, la performance financière des entreprises⁵.

Par ailleurs, le rapport entre la fiscalité, avec une dimension hautement technique et un système déclaratif hautement complexe comme celui de la R.D. Congo, et la performance financière de l'entreprise n'est pas évident au premier abord. Les deux termes « fiscalité » et « performance financière » ont davantage l'occasion de se rencontrer lorsqu'il s'agit d'aborder la question délicate de la responsabilité fiscale, et d'ailleurs aussi pénale, du dirigeant d'entreprise.

Delors, la politique fiscale peut jouer un rôle crucial dans la compétitivité des entreprises, leur capacité d'innovation et leur contribution à la croissance économique. Il est donc essentiel que les gouvernements conçoivent et mettent en œuvre des politiques fiscales équilibrées et cohérentes pour soutenir le développement des entreprises et de l'économie dans son ensemble. La politique fiscale peut avoir un impact significatif sur la performance financière des entreprises. Certaines mesures fiscales, telles que des baisses des impôts ou des incitations fiscales, peuvent stimuler la croissance économique et augmenter les profits des entreprises. En revanche, des augmentations d'impôts ou des nouvelles restrictions fiscales peuvent diminuer les profits et ralentir la croissance des entreprises.

Ainsi, une augmentation d'impôts sur les bénéfices des entreprises peut réduire leur rentabilité et leur capacité à investir dans de nouveaux projets ou embaucher du personnel supplémentaire. De même, des mesures fiscales visant à limiter la déduction des intérêts sur les prêts peuvent rendre plus coûteux pour les entreprises de financer leurs opérations. Il est donc important pour les entreprises de surveiller de près le développement en matière de politique fiscale et d'adapter leur stratégie financière en conséquence.

Ainsi donc, en prenant un cas d'une entreprise congolaise qui la Bralima, ce papier tentera pour ce faire de répondre à la question suivante : Quel est l'incidence de la politique fiscale la performance financière des entreprises congolaises ? La première partie de cet article s'appesanti sur la politique fiscale. La deuxième partie présente cadre legal de la fiscalité des entreprises congolaises. La troisième partie se polarise sur la méthodologie et la quatrième partie se consacre sur la présentation et interprétation des résultats.

1. POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale concerne l'ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal et qui permettent de financer les dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique. Le mot fisc vient du latin *fiscus* qui signifie « panier », et notamment ceux utilisés par les collecteurs d'impôts de Rome pour y mettre l'argent qu'ils percevaient. Par extension,

⁴ Gnidehou, G. Fiscalité et performance des entreprises en Afrique. Influence de l'administration fiscale et du taux d'imposition, thèse de master, Université d'obamey-calavi, 2019, p.3.

⁵ Gnidehou, G. Op.cit., p.6.

le mot a fini par désigner l'administration publique chargée de prélever, auprès des contribuables, toute somme nécessaire au fonctionnement de l'État. La fiscalité, quant à elle, réfère au cadre légal et réglementaire qui définit les divers éléments et modalités d'application relatifs aux prélèvements effectués. La notion de système fiscal est plus large et intègre l'ensemble des éléments administratifs, juridiques, sociaux et économiques qui caractérisent les mesures fiscales d'une administration donnée⁶.

1.1. Fonctions de la politique fiscale

La fonction principale de la politique fiscale est de déterminer comment seront prélevées les recettes permettant de financer les dépenses d'un gouvernement. Le prélèvement de recettes suffisantes et stables est l'objectif poursuivi. D'autres fonctions s'y ajoutent, mais elles ont trait au rôle que l'État joue dans l'économie soit la régulation économique, l'allocation des ressources et la redistribution (Musgrave, 1959). Le poids des masses budgétaires publiques dans l'économie est tel que l'État peut influencer l'activité économique en faisant varier le niveau des prélèvements. La politique fiscale devient un instrument de régulation lorsqu'elle cherche à stimuler ou à ralentir l'activité économique par la réduction ou l'augmentation des impôts, des taxes et des cotisations diverses, lesquels ont un impact sur le revenu disponible des individus et ultimement sur leur consommation. De même, par le jeu des incitations fiscales, elle peut influencer sur l'allocation des ressources. En effet, les règles fiscales peuvent encourager ou décourager certaines décisions des individus ou des entreprises et, ce faisant, favoriser certains comportements et flux financiers. Enfin, les sommes prélevées par l'État peuvent être redirigées vers certaines catégories de citoyens afin de compenser ou d'atténuer les inégalités inhérentes au fonctionnement de l'économie de marché. De la même manière, la prise en compte par la fiscalité de la situation économique du contribuable tend à moduler le fardeau des contributions.

1.2. Exigences de la politique fiscale

L'élaboration ou l'ajustement de toute politique fiscale s'effectuent en tenant compte de certains critères d'optimalité, de principes guidant la sélection et de la forme que prendront les prélèvements publics. Ce sont l'efficacité, l'équité, la simplicité et la neutralité (Tremblay, 1998 ; ministère de l'Industrie, de l'Économie et de l'Emploi, 2008). S'opposant parfois, leur mise en œuvre ne peut se réaliser sans arbitrages ni compromis.

L'efficacité consiste à diminuer les effets négatifs des prélèvements sur les décisions des agents économiques. Des distorsions sont créées par les mesures fiscales dont il faut atténuer les conséquences ; les analyses faites par les économistes ont montré que certaines caractéristiques en renforcent l'efficacité. Par exemple, les impôts à assiette large et taux faibles ont une incidence moindre sur les comportements que des impôts à assiette étroite et taux élevés. De même, plus la demande d'un bien ou d'un service est sensible au prix, plus l'impôt en pénalisera l'activité et l'emploi.

Le principe d'équité introduit, dans l'équation fiscale, la prise en compte de la situation de catégories particulières de contribuables en évitant de leur imposer un fardeau démesuré. Elle se décline sur deux dimensions : l'équité verticale, qui utilise la progressivité de certains impôts pour opérer une redistribution en faveur des contribuables à revenus modestes, et l'équité horizontale, qui témoigne d'une solidarité envers ceux qui supportent certaines charges (familles) ou qui ont vu certains risques se matérialiser (retraite, invalidité).

La neutralité cherche à faire en sorte de traiter de manière identique les activités des agents économiques, évitant de déformer les structures de production en favorisant certains agents ou en cumulant les charges fiscales. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui annule les effets redondants d'une imposition en

⁶ Cliche, P. Gestion budgétaire et dépenses publiques : description comparée des processus, évolutions et enjeux budgétaires du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, p.23.

cascade dans les circuits de production et de distribution, constitue l'exemple classique d'une mesure fiscalement neutre.

Enfin, la simplicité constitue également un critère d'appréciation d'un régime fiscal. En effet, dans la mesure où la complexité de celui-ci comporte un coût (pour les contribuables et pour l'État) et entraîne une perte de lisibilité ou de compréhension, il devient difficile de l'expliquer et de le justifier. Parmi les éléments permettant de juger de la simplicité figurent le nombre d'impôts sur une activité donnée, le nombre de dérogations et l'instabilité, dans le temps, de la législation fiscale.

Concilier ces principes ou exigences n'est pas chose facile et des arbitrages sont nécessaires. Efficacité et équité ne sont pas forcément contradictoires, mais ne s'accordent pas d'emblée non plus. Imposer le capital et le travail, par exemple, peut provoquer un exode des éléments les plus mobiles, mais baisser les prélèvements sur le travail peu qualifié peut également stimuler l'emploi. De même, privilégier l'efficacité et la neutralité équivaut ultimement à refuser d'utiliser l'impôt à des fins incitatives, ou à s'empêcher de diriger des ressources rares vers des cibles définies collectivement comme prioritaires.

1.3. Instruments de la politique fiscale

Différentes catégories de prélèvements sont opérées par la fiscalité et correspondent à autant d'objets sur lesquels s'exerce le pouvoir de contrainte financière de l'État sur les citoyens. Il y a les impôts directs, les impôts indirects et les cotisations sociales.

Les impôts directs portent sur la création et la détention de la richesse, sur les revenus des facteurs de production que sont le travail et le capital. Ils sont supportés directement par le contribuable qui les paye, individus ou sociétés. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, l'impôt foncier en sont les formes les plus courantes. Les impôts indirects portent sur les transactions et sont applicables aux opérations de production et de consommation ; ils ne restent cependant pas à la charge des contribuables, des industriels et des commerçants qui y sont assujettis, mais se répercutent dans le prix final au consommateur. Ils comprennent notamment les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes d'accises et les droits de douane. Quant aux cotisations sociales, elles reposent, la plupart du temps, sur la masse salariale, elles sont payées par les employés et les employeurs et sont destinées au financement des divers régimes assurant un revenu de remplacement en cas d'apparition de certains risques (accident du travail, invalidité, retraite, chômage, etc.).

Ces différents prélèvements présentent des formes variables selon les décisions qui sont prises en regard des paramètres permettant de les définir : l'assiette fiscale, le taux d'imposition, l'unité d'imposition et la période d'imposition. L'assiette fiscale précise la base ou l'objet sur lequel seront prélevés les impôts ; il peut s'agir de revenus d'emploi, de revenus d'entreprise, de revenus de placements, de gains en capital. L'assiette correspond, dans chaque cas, à la somme des revenus et des bénéfices imposables. Le taux d'imposition est la proportion de l'assiette fiscale devant être perçue des contribuables assujettis. En général, il varie selon les tranches de revenu, de sorte que la contribution attendue de chacun n'est pas uniforme. L'unité d'imposition désigne qui paiera l'impôt. Pour l'impôt sur le revenu, par exemple, il s'agira, la plupart du temps, de personnes physiques ou d'individus, mais pourra également être, dans certains cas, des ménages ou des personnes à charge. Pour l'impôt sur les sociétés, il sera requis de l'entité juridiquement constituée ayant une personnalité propre et la capacité de prendre des engagements, de répondre de ses obligations. En ce qui concerne la période d'imposition, il s'agit, pour les particuliers, de l'année civile et pour les sociétés, de l'exercice financier, encore que, pour ces dernières, quelques éléments (pertes, crédits) puissent être reportés d'une année à l'autre.

Mais, il existe un autre instrument utilisé par les gouvernements pour atteindre leurs objectifs fiscaux : la dépense fiscale (ministère des Finances, 2003 ; Godbout, 2006). Brièvement, les dépenses fiscales

sont des mesures (exemptions, déductions, dégrèvements, reports ou crédits) qui ont pour effet de réduire les recettes et, partant, constituent un coût. Elles visent à influencer certains comportements ou activités ainsi qu'à aider certaines catégories de contribuables qui se trouvent dans une situation particulière. Ce sont donc des mesures préférentielles ou discrétionnaires qui modifient le régime fiscal de base et permettent aux gouvernements de réaliser des objectifs spécifiques. Elles affecteront par conséquent, positivement ou négativement, la neutralité, l'équité et la simplicité du régime fiscal.

1.4. Défis de la politique fiscale

Les politiques fiscales évoluent parce que leur environnement change. Elles doivent constamment s'adapter aux nouvelles conditions, internes ou externes, qui les contraignent (OCDE, 2005). Et, dans le monde d'aujourd'hui, les adaptations doivent se faire rapidement, sous peine de rater les objectifs financiers ou économiques qui leur ont été assignés.

Avec la mondialisation apparaît un accroissement de la mobilité du capital et du travail qualifié. Les entreprises multinationales procèdent à des réorganisations et à des délocalisations qui ont pour résultat de concentrer certaines de leurs activités dans des pays où elles n'étaient pas ou peu présentes. Si la production est de plus en plus marquée par la recherche d'une main-d'œuvre bon marché, les flux financiers entre filiales dépendront souvent aussi de la localisation des actifs incorporels (marques et brevets), celle-ci étant en bonne partie déterminée par une fiscalité favorable. De même, les activités de recherche et de développement seront influencées par la fiscalité et, moins qu'auparavant, par la disponibilité sur le marché local d'une main-d'œuvre qualifiée.

Une concurrence fiscale se met donc en place pour essayer de freiner la tendance à la délocalisation d'activités économiques et pour retrouver une capacité d'attirer des investissements nouveaux. Cette concurrence fiscale concerne directement les pays émergents, mais aussi les États industrialisés voisins. Pour des facteurs de localisation très semblables (productivité et coût de la main-d'œuvre, accessibilité des marchés de débouché, sécurité juridique...), le niveau d'imposition peut faire la différence, de sorte que des ajustements sont apportés aux règles relatives à la fiscalité du capital et du travail.

Par ailleurs, des taux d'imposition élevés sont susceptibles d'entraîner une érosion des assiettes fiscales et, ce faisant, de diminuer les recettes. Plus la pression fiscale est forte, plus les comportements d'évitement sont nombreux. Cette érosion prend deux formes : l'évasion et la fraude. Dans le premier cas, en toute légalité, les citoyens se font par exemple octroyer des avantages non imposables (voyages, assurances, équipement, durée du travail, etc.) ; dans le second cas, il s'agit d'éluder illégalement l'impôt, notamment par une sous-déclaration de revenus ou la falsification de documents financiers.

2. CADRE LEGAL DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES CONGOLAISES

2.1. Principes de base de la fiscalité des entreprises en RDC

La fiscalité des entreprises en RDC repose sur plusieurs principes de base qui régissent la manière dont les entreprises sont imposées et contribuent aux revenus de l'État. Voici une explication approfondie de ces principes. **Principe de territorialité** : Le système fiscal de la RDC est principalement basé sur le principe de territorialité. Cela signifie que les entreprises sont imposées sur leurs revenus générés en RDC, qu'elles soient nationales ou étrangères. Les revenus réalisés à l'étranger ne sont pas normalement soumis à l'impôt, à moins que des accords de double imposition ne soient en place ; **Déductions et incitations fiscales** : Pour encourager certaines activités économiques ou investissements, la RDC offre des déductions fiscales et des mesures d'incitation fiscale. Par exemple, les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les bénéfices si elles réalisent des investissements dans des secteurs spécifiques ou dans des zones économiques spéciales ; **Obligations déclaratives** : Les entreprises en RDC ont l'obligation de déclarer leurs revenus et de payer les impôts dus dans les délais

fixés par la législation fiscale. Les modalités de déclaration et de paiement peuvent varier en fonction de la taille et de la nature de l'entreprise, mais le non-respect de ces obligations peut entraîner des pénalités et des sanctions financières. Ces principes de base de la fiscalité des entreprises en RDC sont essentiels pour garantir que les entreprises contribuent équitablement aux recettes de l'État et pour favoriser un environnement commercial sain et équitable. Il est important que les entreprises comprennent ces principes et se conforment aux obligations fiscales pour éviter les pénalités et les litiges éventuels avec les autorités fiscales.

2.2. Constitution congolaise et la fiscalité des entreprises

La position de la Constitution congolaise sur la fiscalité des entreprises repose sur plusieurs principes clés visant à promouvoir le développement économique équilibré du pays, à garantir la justice fiscale et à renforcer la souveraineté financière de l'État. Tout d'abord, la Constitution congolaise reconnaît et protège le droit de l'État à collecter des impôts auprès des entreprises. Cela est considéré comme un devoir citoyen et une obligation légale pour les entreprises opérant sur le territoire congolais. Ainsi, la fiscalité des entreprises est un pilier essentiel du système financier national.

Ensuite, la constitution congolaise vise à établir un système fiscal juste et équitable. Elle stipule que les impôts et taxes doivent être calculés de manière proportionnelle aux revenus et aux bénéfices réalisés par les entreprises. Cela signifie que les entreprises ayant des bénéfices plus importants sont tenues de payer des impôts plus élevés, ce qui contribue à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités. En outre, la Constitution congolaise vise à promouvoir le développement économique durable et l'investissement local. Elle encourage l'investissement dans des secteurs clés de l'économie congolaise tels que l'infrastructure, l'exploitation minière, l'agriculture et les services, en offrant des avantages fiscaux aux entreprises qui y contribuent. Cela permet de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de renforcer la compétitivité nationale.

La Constitution congolaise insiste également sur la transparence et la responsabilité fiscale des entreprises. Elle encourage la déclaration et le paiement régulier des impôts et taxes, ainsi que la coopération avec les autorités fiscales pour éviter la fraude et l'évasion fiscale. En garantissant la bonne gouvernance fiscale, la Constitution protège les intérêts économiques de l'État congolais et permet une utilisation efficace des fonds publics pour le bien-être de la population. Enfin, la Constitution congolaise souligne la souveraineté financière de l'État et sa capacité à légiférer en matière de fiscalité des entreprises. Elle précise que les lois et réglementations fiscales peuvent être adoptées pour adapter le système fiscal aux besoins du pays et aux évolutions économiques. Cela permet de maintenir une flexibilité dans l'élaboration des politiques fiscales et de garantir que l'État conserve le contrôle sur ses ressources financières. Bref, la position de la Constitution congolaise sur la fiscalité des entreprises repose sur des principes de justice fiscale, de développement économique, de transparence et de souveraineté financière. Elle vise à garantir une contribution équitable des entreprises à l'économie nationale tout en promouvant l'investissement local et en protégeant les intérêts économiques de l'État congolais.

2.3. Avantages fiscaux et incitations pour les entreprises congolaises

Les avantages fiscaux et incitations sont régis par des lois et des réglementations spécifiques et sont soumis à certaines conditions et critères d'éligibilité. Il est donc important pour les entreprises congolaises de se renseigner et de se conformer aux exigences légales pour pouvoir bénéficier de ces avantages.

2.4. Pratiques de conformité fiscale des entreprises congolaises

Les pratiques de conformité fiscale des entreprises congolaises font référence aux actions mises en place par ces entreprises pour se conformer aux lois et réglementations fiscales en République démocratique du Congo (RDC). Ces pratiques visent à assurer le respect des obligations fiscales, à éviter les sanctions et à promouvoir une coexistence harmonieuse entre les entreprises et les autorités fiscales congolaises.

Certaines des pratiques courantes de conformité fiscale des entreprises congolaises incluent : **Tenue de registres comptables** : Les entreprises doivent tenir des registres comptables précis et à jour, incluant tous les mouvements financiers liés à leurs activités commerciales⁷. Ces registres doivent être en conformité avec les normes comptables congolaises et faciliter la détermination des obligations fiscales ; **Paiement des impôts et taxes** : Les entreprises congolaises sont tenues de payer les impôts et taxes exigibles dans les délais impartis. Cela inclut le paiement de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des droits de douane, des taxes foncières, etc. Les paiements doivent être effectués conformément aux méthodes et aux échéances spécifiées par les autorités fiscales ; **Déclaration des revenus** : Les entreprises doivent présenter des déclarations de revenus précises et complètes pour chaque période fiscale. Ces déclarations doivent inclure toutes les informations requises par les autorités fiscales, telles que les bénéfices réalisés, les charges déductibles, les revenus exonérés, etc ; **Respect des régimes d'exonération fiscale** : Les entreprises congolaises peuvent bénéficier de régimes d'exonération fiscale accordés par le gouvernement dans certaines circonstances, notamment pour les investissements dans des secteurs stratégiques ou pour le développement de certaines régions. Les entreprises doivent respecter les conditions et les obligations associées à ces régimes afin de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont liés.

3. METHODOLOGIE

Pour mettre en évidence l'examen du lien entre la politique fiscale et la performance des entreprises en RDC, nous allons utiliser l'échantillon d'une entreprise (la Bralima), en utilisant le logiciel économétrique Eviews. Il s'agit de la méthode des moindres carrés ordinaires basés sur un modèle de régression multiple utilisant les données à notre disposition ; les tests nécessaires ont également été effectués.

3.1. Présentation des variables et spécification du modèle

Nous avons utilisé l'analyse de régression linéaire multiple qui permet de construire une équation indiquant de quelle manière les variables exogènes les incitations fiscales (INCF) et la masse salariale (MAS) expliquent la variable endogène la rentabilité financière qui est un indicateur de la performance financière des entreprises (ROE).

3.1.1. Présentation des variables d'étude

- Variable à expliquer : le Rentabilité financière

La rentabilité est un indicateur financier permettant de mesurer les bénéfices d'une entreprise ou d'un projet par rapport aux capitaux qui ont été investis. C'est aussi un indicateur de performance financière qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices par rapport à ses investissements. Elle se calcule en comparant le bénéfice net ou le résultat d'exploitation d'une entreprise à son investissement initial ou à son actif total. Une rentabilité financière élevée est généralement un indicateur de bonne

⁷ Mapoti Saya M. *Fiscalité des entreprises en République Démocratique du Congo : Théorie et système fiscal congolais avec la réforme du 30 novembre 2023*, édition. Presses Universitaires de Kinshasa, 2024.

santé financière de l'entreprise, tandis qu'une rentabilité faible peut signaler des problèmes de gestion ou d'efficacité.

- **Variable explicatives**

Dans notre étude, la rentabilité financière est la variable dépendante et ce, ayant recours à plusieurs variables indépendantes explicatives. Nous citons :

- ❖ **Incitations fiscales :** Ce sont les déductions fiscales, les crédits d'impôt et autres dispositions qui réduisent les impôts payés par l'entreprise. Les incitations fiscales offertes par les autorités gouvernementales pour certaines activités économiques peuvent augmenter la rentabilité économique de l'entreprise. Les incitations fiscales peuvent influencer la rentabilité financière d'une entreprise de plusieurs façons. Tout d'abord, les incitations peuvent motiver les employés à travailler de manière plus efficace et à atteindre leurs objectifs plus rapidement. Cela peut se traduire par une augmentation de la productivité et de la qualité du travail, ce qui peut entraîner une augmentation des revenus et une réduction des coûts. De plus, les incitations peuvent également encourager les employés à rester plus longtemps dans l'entreprise, ce qui peut réduire les coûts liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés. Cela peut permettre à l'entreprise de maintenir une main-d'œuvre compétente et expérimentée, ce qui peut contribuer à sa rentabilité à long terme. Enfin, les incitations peuvent également inciter les managers et les dirigeants à prendre des incitations qui favorisent la rentabilité de l'entreprise, en les récompensant pour les performances financières et les incitant à optimiser les processus et les opérations de l'entreprise.
- ❖ **Masse salariale :** La masse salariale d'une entreprise correspond à l'ensemble des coûts liés à l'ensemble des salaires et avantages sociaux versées aux employés de l'entreprise. La masse salariale peut influencer la rentabilité financière d'une entreprise de plusieurs manières. Tout d'abord, une masse salariale trop élevée peut entraîner des coûts excessifs pour l'entreprise, ce qui peut réduire sa rentabilité. En outre, des augmentations régulières de la masse salariale peuvent également entraîner une diminution de la marge bénéficiaire de l'entreprise. D'un autre côté, une masse salariale bien gérée peut contribuer à la satisfaction et la productivité des employés. Ce qui peut améliorer la rentabilité globale de l'entreprise. Une rémunération compétitive peut également permettre à l'entreprise d'attirer et de conserver les meilleurs talents, ce qui peut avoir un impact positif sur sa rentabilité à long terme. Ainsi, il est essentiel pour une entreprise de trouver un équilibre entre la gestion de sa masse salariale et sa rentabilité financière.

3.2. Spécification du modèle d'analyse

Pour analyser le lien entre la politique fiscale et la performance des entreprises en RDC, nous utiliserons la méthode de moindres carrées ordinaires (MCO). Par cette méthode, nous pouvons ainsi capter l'impact de la politique fiscale et la performance de la Bralima. Ainsi notre modèle proposé prend la forme mathématique suivante :

$$RFIN_t = \beta_0 + \beta_1 INCF_t + \beta_2 MAS_t + \mu_t$$

Avec :

$$\beta_0 > 0 \text{ et } \beta_1 > 0, \beta_2 > 0$$

- $RFIN_t$ = le ratio de rentabilité financière au temps t
- $INCF_t$ = Incitations fiscales au temps t
- MAS_t = Masse salariale au temps t

- u_t = le terme de l'erreur
- β_0 : C'est la constante, la rentabilité financière, c'est-à-dire la rentabilité financière que la Bralima aurait réalisé à l'absence des incitations fiscales et la masse salariale ;
- β_1 : C'est l'incidence ou la variation de la rentabilité financière due à la variation des incitations fiscales ;
- β_2 : C'est l'impact de la rentabilité financière due à la variation de la masse salariale.

3. Estimation, présentation et interpretation des résultats

L'estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) est susceptible d'être appropriée parce qu'elle parvient à répondre à des sources très importantes d'endogénéité liées à ce type du modèle empirique. Nous avons déterminé un modèle linéaire multiple qui comporte une variable endogène et trois variables exogènes explicitées ci-dessus.

3.1. Présentation des statistiques

A. Statistiques descriptives

L'analyse des statistiques descriptives constitue la phase préliminaire indispensable à toute étude quantitative. Elle permet de donner un état global à travers le minimum, le maximum, la moyenne et la médiane. Le tableau suivant fournit les statistiques descriptives relatives aux variables quantitatives retenues dans notre analyse.

Tableau 1. Présentation des statistiques descriptives

	RFIN	INCF	MAS
Mean	0.731170	2.40E+09	7.76E+10
Median	0.792454	1.35E+09	7.57E+10
Maximum	1.452292	1.03E+10	9.82E+10
Minimum	0.100648	86469512	5.97E+10
Std. Dev.	0.429669	2.70E+09	1.42E+10
Skewness	-0.045588	1.767117	0.141876
Kurtosis	1.587267	4.985378	1.811986
Jarque-Bera	4.342273	35.60384	3.232435
Probability	0.114048	0.000000	0.198649
Sum	38.02083	1.25E+11	4.03E+12
Sum Sq. Dev.	9.415395	3.73E+20	1.02E+22
Observations	52	52	52

Source : Auteur sur Eviews

Au regard de ce tableau, il se dégage qu'en moyenne le taux de la rentabilité financière était positif soit 0,73%, son niveau le plus élevé était de 1,45% contre une un niveau minimum de 0,10%, par ailleurs en moyenne l'incitation fiscale a était en moyenne de 2.40E+09 (2.400.000.000) en unité monétaire, sa valeur maximale s'est élevée à 1.03E+10 (10.300.000.000) unité monétaire avec une valeur minimale de 86469512 unité monétaire. Pour la valeur ajoutée, nous constatons qu'en moyenne de 2019 à 2023, celui-ci s'élève à de 7.76E+10 alors que son niveau le plus élevé était 9.82E+10 et un taux minimum de 5.97E+10.

B. Analyse de la corrélation

Il a ensuite été procédé à une analyse de corrélation en vue de découvrir la force de liaison ou le degré d'association entre les variables sous étude, à l'aide de la matrice de corrélation obtenue grâce à un

logiciel d'analyse des données statistiques Excel. La science économique considère que lorsque deux phénomènes connaissent une évolution commune, on dit qu'ils sont faiblement ou fortement corrélés. Ce tableau forme une matrice triangulaire symétrique et reprend chacune des variables dans les colonnes et les lignes. Il reproduit ainsi deux fois les mêmes résultats, dans les deux triangles situés au-dessus et en dessous de la diagonale principale composée des chiffres 1, où sont confrontées des variables identiques.

Tableau 2. Matrice de corrélation

	RFIN	INCF	MAS
RFIN	1	0.4998297980428983	-0.7819632020409164
INCF	0.4998297980428983	1	0.7242074939796563
MAS	-0.7819632020409164	0.7242074939796563	1

Source : Auteur sur Eviews

Au regard de la matrice de corrélation, il ya une forte corrélation entre RFIN et INCF ; elle est positive de (43,98%), et forte corrélation entre le RFIN et le MAS elle est negative de (78,19%).

3.2. Presentation des résultats du modele de regression multiple

A ce niveau, nous allons présenter les résultats obtenus de l'estimation et enfin passer à l'interprétation.

Tableau 3. Résultats de l'estimation

Variable dépendante : RFIN avec n=52				
	Coefficient	Erreur Std	t de student	p. critique
C	2.757741	0.269915	10.21706	0.0000
INCF	2.22E-11	2.03E-11	1.095733	0.0785
MAS	-2.68E-11	3.87E-12	-6.922863	0.0000
R ²	0.620759	SCR=0.387353	R ⁻²	0.605280
F	40.10270	Prob (F)= 0.000000	DW	1.852594

Source : Auteur sur Eviews

$$RFIN_t = 2.75 + 1.22 INCF - 2.68 MAS + \mu_t$$

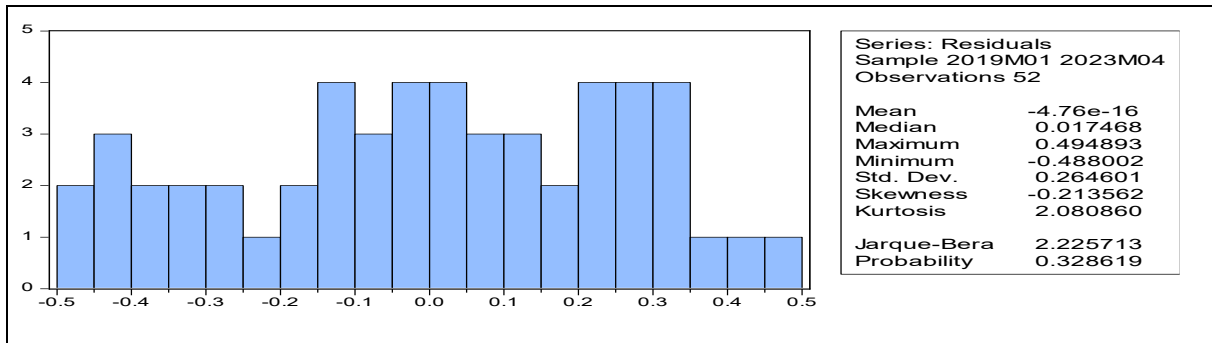
$R^2=0,6207 > R^2=0,6052 > 50\%$. Les incitations fiscales et la masse salariale mieux la rentabilité financière, le modèle estimé est globalement bon. Etant donné que, les probabilités critiques des coefficients estimés sont inférieures à 0.05, soit 0,0000, on rejette H_0 et on accepte que β_0, β_1 et $\beta_2 \neq 0$ ce sont des vrais et bons paramètres. De même la statistique de Durbin Watson est proche de deux, ce qui implique une absence d'autocorrélation d'ordre 1, ainsi les paramètres estimés sont non biaisés.

3.3. Tests des hypothèses des MCO

Le modèle d'estimation en niveau est une extension de la méthode de régression linéaire, étant donné qu'il estime aussi ses estimateurs par la MCO, un ensemble des tests est nécessaire pour la fiabilité des paramètres de deux modèles estimés dans ce travail.

3.3.1. Test de normalité des erreurs

Cette hypothèse postule que la variable aléatoire suit une loi normale d'espérance et de variance σ^2 .



Source : Auteur sur Eviews

H_0 : les erreurs sont normalement distribuées (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle) ; H_1 : les erreurs ne sont pas normalement distribuées (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle). Comme la probabilité associée à Jarque-Bera est inférieure à 0.05, soit 0,5813 on accepte H_0 , les erreurs ne sont normalement distribuées.

3.3.2. Test de linéarité

Ce test nous permet de voir si le modèle est bien spécifié, ceci est possible en Eviews 9 avec le test de Ramsey.

Ramsey RESET Test Equation: UNTITLED Specification: RFIN C INCF MAS Omitted Variables: Squares of fitted values			
	Value	df	Probability
t-statistic	3.453345	48	0.4511
F-statistic	11.92559	(1, 48)	0.4511
Likelihood ratio	11.53894	1	0.3106

Source : Auteur sur Eviews

H_0 : le modèle est bien spécifié (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle) ; H_1 : le modèle est mal spécifié (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle). Comme la probabilité χ^2 est supérieure à 0.05, soit 0,4511, on accepte H_0 donc le modèle est bien spécifié.

3.3.3. Test d'homoscédasticité

Cela signifie que la variance des erreurs doit être la même pour toutes les observations et à travers le temps. Plusieurs méthodes sont proposées par Eviews pour ce test, mais dans le cadre de ce travail nous avons choisi celle de WHITE pour sa simplicité.

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey			
F-statistic	21.19350	Prob. F(2,49)	0.3341
Obs*R-squared	24.11857	Prob. Chi-Square(2)	0.7905
Scaled explained SS	11.57382	Prob. Chi-Square(2)	0.9306

Source : Auteur sur Eviews

H_0 : homoscédasticité des erreurs ou variance des erreurs constante (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle) ; H_1 : heteroscédasticité (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle). Comme la probabilité χ^2 est supérieure à 0.05, soit 0,9306, on accepte H_0 donc les erreurs ont une variance constante.

3.3.4. Test de multicollinéarité

Il y a présomption de la multicollinéarité si les variables exogènes sont corrélées entre elles, le logiciel n'ayant pas prévu le test automatique de la multicollinéarité, nous pouvons recourir au test manuel proposée par KLEIN qui consiste à comparer les t de student au coefficient de détermination. Si le coefficient de détermination est inférieur à 50 pourcents alors que les t de student sont significatifs, il y a multicollinéarité, le cas contraire nous pousse à croire son absence. Vu que notre coefficient de détermination est supérieur à 50 pourcents et que les t de student sont significatifs, nous disons qu'il y a absence de multicollinéarité entre la rentabilité financière, les incitations fiscales et la masse salariale.

Conclusion

Ce papier a porté sur « l'examen du lien entre la politique fiscale et la performance des entreprises en RDC ». Pour atteindre l'objectif de l'étude et vérifier l'hypothèse nous avons utilisé les méthodes suivantes : descriptive et hypothético-déductive ainsi qu'aux techniques : documentaire et économétrique. Nous avons structuré ce papier en quatre parties, la première partie de cet article s'appesanti sur la politique fiscale. La deuxième partie présente le cadre légal de la fiscalité des entreprises congolaises. La troisième partie se polarise sur la méthodologie et la quatrième partie se consacre à la présentation et interprétation des résultats. Les résultats découlant de l'analyse et interprétation de données sont repris ci-dessous : Au regard de la matrice de corrélation, il y a une forte corrélation entre RFIN et INCF ; elle est positive de (43,98%), et forte corrélation entre le RFIN et le MAS elle est négative de (78,19%). Les résultats des estimations montrent qu'une augmentation d'un point des incitations entraîne l'augmentation de 2.22 points de la rentabilité financière. Ce résultat aborde dans le sens de nos prédictions, qui énoncent une existence d'une association positive entre la rentabilité financière mesurée par le ROE et les incitations fiscales ; enfin une baisse de la masse salariale d'un point entraîne une augmentation de la rentabilité financière de 2.68 points au sein de la Bralima, c'est-à-dire quand le fardeau fiscal est moindre, la Bralima procède par une augmentation soit des effectifs ou des salaires qui encouragent l'augmentation de la production en augmentant la rentabilité financière de l'entreprise. Dans le cas inverse, une augmentation d'un point de la masse salariale entraîne une baisse de 2.68 points de la rentabilité financière de la Bralima. Liu *et al* (2011), affirment aussi dans leur étude qu'une hausse d'un pourcent du taux de la masse salariale des entreprises entraîne une diminution d'environ 0,028% de la rentabilité des entreprises.

Bibliographie

- Baker, A. Stratégie fiscale à long terme, édition. Deloitte, France, 2019.
- Berk, J., Demarzo, P. Finance d'entreprise, 2^{ème} édition. Nouveaux horizons. Paris, 2011.
- Cliche, P. Gestion budgétaire et dépenses publiques : description comparée des processus, évolutions et enjeux budgétaires du Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.
- Gnidehou, G. Fiscalité et performance des entreprises en Afrique. Influence de l'administration fiscale et du taux d'imposition, thèse de master, Université d'obamey-calavi, 2019.
- <https://nicolasavocat.com/wp-content/uploads/2018/09/La-gestion-fiscale-de-lentreprise.pdf>, consulté le 20 Mars 2025, à 17h 20'.
- Mapoti Saya M. Fiscalité des entreprises en République Démocratique du Congo : Théorie et système fiscal congolais avec la réforme du 30 novembre 2023, édition. Presses Universitaires de Kinshasa, 2024.
- Mapoti Saya M. Fiscalités des secteurs des Hydrocarbures et des Mines en République Démocratique du Congo : Avec la réforme fiscale du 30 novembre 2023 ; présentation, analyse et suggestions, 1^{ère} édition. 2024, Mediaspaul, 2024.

- Morin, E et al. Mesurer la performance de l'entreprise, encyclopédie de gestion, édition. Dalloz, Paris, 1996.
- O.C.D.E. Conseil des impôts de France in « Fiscalité et vie des entreprises », 13^{ème} rapport au président de la république, Tome 1, 1994.
- Olivia Montel D. Fiscalité et revenu cahier français, 8^{ème} édition. 343, Paris, Mars avril 2008.
- Tsakala. M et al. Incidence de l'optimisation fiscale sur la performance des entreprises : une étude quantitative auprès des entreprises congolaises, in cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable revue africaine interdisciplinaire 28^{ème} année-Numéro 82-Volume 1-Janvier-Mars 2024.
- Yaich, R. « Fiscalité et performance de l'entreprise, rôle de l'expert-comptable », RCF n°52, 2001.
- Yere. A, Tsakala. M et Muabanya, M. « Fiscalité et financements des entreprises : Quelle approche théorique ? », cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable revue africaine interdisciplinaire, 26^{ème} année-Numéro 76-Volume 2-Juillet-Septembre 2022.